

La Maire

**ARRETE
PORTANT DELEGATION PARTIELLE
DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE**

La Maire de la ville de Strasbourg,

- VU l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,
- VU la délibération n° 4 du 4 juillet 2020, relative à l'élection des adjoints-es à la maire,
- VU la délibération n° 6 du 4 juillet 2020, relative aux délégations du Conseil à la maire – mandat 2020,

Arrête

Article 1 :

Madame Yasmina CHADLI, conseillère municipale, est déléguée dans mes fonctions :

a) auprès de Madame Floriane VARIERAS, adjointe à la maire, en ce qui concerne le droit à la ville et le droit des personnes en situation de handicap, notamment la formalisation et mise en œuvre des activités organisées en faveur des personnes en situation de handicap, la présidence de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH) et l'application de la charte « Ville et Handicap » ;

b) ce qui concerne la mise en œuvre, sur le territoire du « Port du Rhin » pour lequel elle est référente, des actions de proximité correspondant aux déclinaisons des politiques publiques municipales arrêtées par les adjoint.e.s en charge des thématiques, notamment concernant la voirie et la démocratie participative.

Cette délégation s'exerce dans la limite d'enveloppes budgétaires annuelles définies, par compétence, par ces mêmes adjoint.e.s dans le cadre d'un dialogue de gestion animé par l'adjoint en charge de la coordination des élu.e.s référents de territoire.

Article 2 :

Cette délégation exclut la signature des conventions ou des contrats avec les sociétés, associations ou autres organismes dans lesquels Madame Yasmina CHADLI représente la ville de Strasbourg.

Article 3 :

Le présent arrêté annule et remplace celui en date du 3 août 2020.

Strasbourg, le 18 SEP. 2020

Transmis au Préfet le : 18 SEP. 2020
Affiché à compter du : 18 SEP. 2020
Certifié exécutoire le : 18 SEP. 2020
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités territoriales)

Jeanne BARSEGHIAN

La Maire
par délégation



Pierre LAPLANE
Directeur général des services

